

## Nouvelle étape dans le projet de restructuration de Centre Inffo



### Poursuite des opérations de restructuration en procédure de redressement judiciaire

Par jugement du 13 janvier 2026, le Tribunal de commerce de Bobigny a prononcé la conversion de la procédure de sauvegarde en redressement judiciaire, conformément à la demande conjointe de l'association et de l'administratrice judiciaire.

Le redressement judiciaire ne signifie pas l'arrêt de l'activité de l'association, bien au contraire. Cette procédure est destinée à permettre la poursuite de l'activité, le maintien de l'emploi et le paiement des dettes. Il s'agit de préserver et pérenniser l'activité de l'association.

Le Tribunal a ainsi estimé et confirmé que l'association devait poursuivre son activité et que le redressement judiciaire constituait un cadre juridique plus approprié à la définition et la mise en œuvre des opérations de restructuration des activités de Centre Inffo.

Maître Catherine Poli a été reconduite en qualité d'administrateur judiciaire avec mission d'assistante, aux côtés de la direction de l'association.

### Recherche de candidats repreneurs en cessions partielles

Dès l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, l'administratrice judiciaire a initié un appel d'offres pour rechercher des candidats à la reprise de plusieurs activités de l'association. Sont concernées par le processus de cession partielle les activités de presse, de consulting et accompagnement, ainsi que les activités Europe, Régions et International.

Les candidats repreneurs sont invités à se faire connaître auprès de la direction et de l'administratrice judiciaire. Les offres devront être remises à l'administratrice judiciaire au plus tard le 13 février 2026 à 16 heures.

C'est le tribunal qui retient la ou les offres qui sont les plus susceptibles de permettre la poursuite de l'activité concernée, le maintien de l'emploi y associé et l'apurement du passif. Les dates d'audience de présentation des offres et de jugement n'ont pas été fixées à ce jour.

Parallèlement, l'équipe de direction travaille, en étroite collaboration avec l'administratrice judiciaire, à une solution de pérennisation des activités stratégiques de l'association, avec l'objectif d'aboutir à la présentation d'un plan de redressement au tribunal.

### **Une équipe de travail resserrée**

A la suite du départ de l'ancien directeur général de Centre Inffo au début du mois de janvier 2026, la présidence de l'association reste assurée par Anne de Blignières, assistée de l'administratrice judiciaire Maître Catherine Poli.

Le travail de définition et de mise en œuvre des opérations de restructuration est assuré par l'équipe de direction avec l'appui de l'administratrice judiciaire et le soutien des équipes projet, en coordination avec le Comité Social et Economique.

---

**Pour toute demande ou information complémentaire :**

<https://www.centre-inffo.fr/contactez-nous>